

# Une amende revue à la baisse malgré le manque de logements sociaux

Sébastien Birden

**78 | L'Étang-la-Ville** Fortement pénalisée dans le cadre de la loi SRU, la commune a eu gain de cause devant le tribunal administratif de Versailles, qui a noté ses efforts et ses fortes contraintes naturelles.



LP/SÉBASTIEN BIRDEN

En 2020, L'Étang-la-Ville ne comptait que 4,5 % de logements sociaux. Les pénalités prévues dans la loi SRU avaient été portées à 250 %.

construction et les secteurs naturels à préserver. Mais aussi la question des infrastructures. « Quand on a des nouveaux arrivants, il faut les accueillir dans de bonnes conditions. Cela suppose un train d'investissement, au niveau du groupe scolaire, une salle de sport, une maison médicale... »

## « L'occasion de renouer le dialogue »

Pour lui, la seule méthode qui vaille dans sa ville est celle « des petits pas » en « rattachant au gré des ventes de parcelles » pour réaliser des petites opérations. Et ce, « tout en répondant à des problématiques particulières », comme, par exemple, celle du grand âge : « On a 17 % de la population ici qui a plus de 65 ans. Et on n'a pas une seule maison seniors ».

Dans cette passe d'armes victorieuse avec l'État, le maire de L'Étang-la-Ville dit voir d'abord « l'occasion de renouer le dialogue » avec les services de l'État sur la stratégie à adopter et sur les objectifs fixés. Les pénalités doivent être ramenées à 100 %. Ce qui correspond à une somme de 300 000 € de trop-perçu.

a trois ans, « on était clairement en dessous », reconnaît l'élu même si « une opération immobilière que l'État ne pouvait ignorer était en cours pour porter le chiffre à 10 % ». « Mais il n'empêche qu'on a doublé le nombre de logements sociaux sur la période et c'est ce que dit le jugement. Il souligne des efforts réels portés par la commune », souligne-t-il.

La décision de justice reconnaît aussi et surtout les fortes contraintes qui se pré-



## Quand on a des nouveaux arrivants, il faut les accueillir dans de bonnes conditions

Daniel Cornalba, maire (DVC) de L'Étang-la-Ville

munne. C'est plus que la dotation globale de fonctionnement », compare le maire (DVC) Daniel Cornalba. Dès son élection en 2020, l'élu s'est retrouvé avec un boulet attaché à la cheville.

Depuis, il explique s'être attelé à faire valoir le bon droit de la ville. Mais sans remettre la loi en cause. « Je n'ai pas fait un recours contre la loi SRU, précise-t-il. Ça, c'est un débat au parlement ». Avec seulement 4,5 % de logements sociaux, il y

## Une pénalité de départ fixée à 215 000 € par an

La commune s'était ainsi vue privée de son droit de préemption au profit de la préfecture et avait dû concéder le retrait de toutes les autorisations d'urbanisme. Surtout, les pénalités prévues par la loi avaient été portées à leur degré le plus haut : 250 %.

« Cela correspond à 215 000 €. C'est 5 % du budget de fonctionnement de la com-

**78 | PLAISIR** Pour se justifier mercredi soir au conseil, la ville a évoqué la sobriété énergétique et financière.

# La fermeture de trois écoles à la rentrée fait des vagues

Virginie Weber

**LE TON** est monté mercredi soir à Plaisir, lors du dernier conseil de l'année. Une délibération en particulier a généré des renous entre la majorité et l'opposition. « Plaisir notre ville notre avenir ».

« Il faut rénover l'existant, ça coûte bien moins cher que de construire de nouvelles écoles. Il faut savoir que ce

sont des lieux de sociabilité, des lieux de vie pour un quartier. Quand on ferme une école, c'est un quartier qui s'éteint », estime Sandrine Carneiro (MoDem), cheffe du groupe d'opposition « Plaisir notre ville notre avenir ».

leur du bâtiment », ajoute Sandrine Carneiro, architecte de métier, qui a demandé à la ville les diagnostics techniques et les estimations de rénovation. Pour l'instant, aucun document n'a encore été transmis et ce, malgré un avis favorable de la Commission d'accès aux documents administratifs obtenu le 21 septembre. Et l'opposition de pointer ainsi un « manque de transparence ».

pour « apporter les précisions relatives aux délibérations soumises au vote ». « Vous avez fait le choix de n'obtenir aucune information complémentaire », estime l'élu.

« Arrêtez d'être suspicieux sur notre façon de gérer [...], a réagi la maire (LR) Joséphine Kohlmannsberger. Vous pouvez constater que les choses avancent sur la ville et s'il y avait effectivement de gros soucis, on aurait des mouvements bien différents et des attaques bien différentes. Peronne n'est la ce soir ou pas grand monde, ça prouve bien qu'il n'y a pas de sujet ».



LP/VIRGINIE WEBER

Plaisir, ce jeudi. La fermeture de l'école maternelle Alphonse-Daudet a été décidée mercredi soir en conseil municipal.

« Nous, ce qu'on déplore, c'est le fait qu'on ferme des petites écoles. Il faut savoir que ce